

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Par jugement rendu le vingt-six janvier mil huit cent trente-sept, dûment enregistré, le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de commerce, a déclaré JACQUES MARRINGER, marchand-épicerie à Luxembourg, en état de faillite, en a provisoirement fixé l'ouverture au 21 du courant mois, et a nommé M. le juge KEUCKER commissaire, et l'avocat WITTENAUER agent de cette faillite.
Luxembourg, le 26 janvier 1837.

Pour extrait conforme, F. LECLERC, commis-greffier.

On fait savoir que le jeudi, premier décembre dernier, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du tribunal de première instance de l'arrondissement de et à Luxembourg;

Il a été procédé à la première publication du cahier des charges qui a été dressé pour parvenir à la vente, par suite de saisie immobilière, d'une MAISON D'HABITATION, située dans la rue des Capucins, à Luxembourg, canton, arrondissement et grand-duché du même nom, portant le n° 57, entre la maison de Théophile Lorens, d'un côté, celle du sr. Jean-Pierre Namur de l'autre côté, donnant de devant sur la rue des Capucins et de derrière sur les propriétés de Jean-Baptiste Pfeiffer, autrefois Mullen-dorff, avec la cour et le bâtiment de derrière, aisances, appartenances et dépendances. Cette maison, saisie immobilièrement à la requête du sieur Gaspard-Théodore-Ignace de la Fontaine, avocat, demeurant à Luxembourg, ayant pour avoué M^r Martin Græchen, demeurant en la même ville;

Sur le sieur Ernest-Joseph Rothermel, ci devant marchand, aujourd'hui sans profession, et la dame Jeanne Reuter, son épouse, aussi sans profession, demeurant ensemble en ladite ville de Luxembourg.

Suivant procès-verbal du ministère de Jean Wildschütz, huissier à Luxembourg, en date du vingt sept septembre mil huit cent trente-six, enregistré au même lieu, le vingt-neuf du même mois, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le premier octobre suivant, volume sept, numéro cinquante-six, et au greffe du tribunal de première instance prérap-pelé, le douze du même mois d'octobre; ce procès-verbal visé par le sieur Henri Dufaing, greffier de la justice de paix du canton de Luxembourg, et par le sieur François Scheffer, bourgmestre de la commune de Luxembourg, ledit jour, vingt-sept septembre mil huit cent trente-six, à chacun desquels une copie entière du même procès-verbal a été laissée. En foi de quoi ils en ont visé l'original.

Le présent extrait a été exposé au tableau dans l'auditoire du tribunal, ce quatorze octobre mil huit cent trente-six.

(Signé) P. FUNCK, commis-greffier.

A l'audience du tribunal de première instance, séant à Luxembourg, du dix-neuf janvier 1837, la maison ci-dessus désignée et saisie, a été adjugée préparatoirement à Maître GRÆCHEN, avoué du poursuivant, pour la somme de 300 florins Et l'adjudication définitive en aura lieu à l'audience du même tribunal, du jeudi, 23 mars 1837, à neuf heures du matin.
Luxembourg, le 27 janvier 1837. WILDSCHÜTZ.

VENTE PUBLIQUE DE BOIS.

VENDREDI, 3 février prochain, vers midi, Mad. la v^e PESCATORE, de Bofferdange, fera vendre publiquement, en son bois près d'Eich, 150 cordes de bois, et des ramilles, à crédit.
Luxembourg, le 27 janvier 1837. MAJERUS, Notaire.

VENTE PUBLIQUE DE MEUBLES.

Mercredi, 1^{er} du prochain mois de février 1837, à 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, sur réquisition des héritiers de feu Catherine MATHELIN, célibataire, de son vivant passementière, procédé par le ministère du Notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, aux plus offrants, du mobilier délaissé par ladite défunte, consistant en tables, chaises, armoires, bois de lit, matelas, linge de table et de lit, batterie de cuisine et autres objets trop longs à détailler; plus différents objets de passementerie et une collection d'habits de carnaval pour masques.

La vente aura lieu en la maison mortuaire, place d'Armes, numéro 419, à Luxembourg.
Luxembourg, le 27 janvier 1837. J. FUNCK, Notaire.

AVIS.

M. TESCH-ROESER a l'honneur d'informer le public, que, voulant cesser ses affaires, il débite ses marchandises à prix de facture.
La MAISON connue sous le nom de MAISON ROESER, est également A VENDRE ou A LOUER.

A VENDRE

DIX-HUIT FOUDRES D'EAU-DE-VIE.

SAVOIR: Onze foudres d'eau-de-vie de grains, et Sept foudres eau-de-vie de fruits,

Pour argent comptant, par quantités de cent litrons et plus. S'adresser à cet effet au soussigné ou à M. MULLER-WALSE, à Grevenmacher.
Luxembourg, le 16 janvier 1837.

Le syndic de la faillite Garnier, SCHAACK.

MOULIN A VENDRE.

Le LUNDI, 30 janvier 1837, vers midi, le sieur Pierre PEUSCH, fils, fabricant de papier, demeurant à Bittbourg, Prusse, fera vendre par adjudication publique, à crédit et sous d'autres conditions avantageuses, son MOULIN A BLÉ, à un tournant, situé à Oberanven, nommé Dewanz-Mühle, avec toutes ses dépendances.

Cette vente aura lieu à Oberanven, en la demeure du père du vendeur. Larochette, le 18 janvier 1837. CLEMENT, Notaire.

Vente considérable DE VINS INDIGÈNES.

MARDI, 31 janvier courant, à neuf heures du matin, il sera procédé au château de Munsbach, près de Schuttrange, à la vente par adjudication publique et à crédit, des VINS ci-après désignés:

196 barils ou 20 foudres de 1832.

225 barils 40 litrons ou 23 foudres de 1833.

98 " " ou 10 " de 1834.

19 " 60 litrons ou 2 " de 1835.

9 " 80 " ou 1 " de 1836.

Tous crus de Wormeldange, Ehen, Lenningen, Ahn et Niederdonven. Munsbach, le 10 janvier 1837. FUNCK.

VENTE DÉFINITIVE D'UNE MAISON.

LUNDI, 6 du prochain mois de février, à deux heures de relevée, la BELLE MAISON d'habitation, sise en cette ville, place d'Armes, rue Neuve, entre la propriété du sieur Weishaupt et celle de la veuve Perette, exposée en vente par les héritiers Marchand, de cette ville, sera adjugée définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs sont invités à se rendre aux jour et heure ci-dessus indiqués.

Luxembourg, le 17 janvier 1837. MAJERUS, not.

Vente d'une Maison.

Jeudi, 9 février 1837, à trois heures de relevée, il sera procédé à la vente publique, aux enchères d'une Maison d'habitation, sise au Grund, faubourg de cette ville, rue Tillerich, entre la propriété du sieur Specht et celle de Jean Jungblut.

La vente aura lieu en la maison sus-désignée. MAJERUS, Notaire.

VENTE de Terres, Prairies et Bois.

Lundi, 30 janvier courant, M. François Schloesser, d'Alzingen, fera vendre aux enchères les Terres, Prairies et Bois lui appartenant, sis au territoire d'Alzingen. MAJERUS, Notaire.

Schließlicher Verkauf

eines im Grunde, in der Brückergasse, N° 33, gelegenen Wohnhauses.

Am Donnerstag, 6ten des künftigen Monats Februar, um zwei Uhr Nachmittags, soll auf Ersuchen des Herrn Wilhelm Sporbeck, Eigenthümer im Grunde, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, ein daselbst in der Brückergasse, zwischen dem Eigenthum des Järbers Herrn Schmit, und dem Wassergange der sogenannten Lavalsmühle gelegenes, mit N° 33 bezeichnetes Wohnhaus, öffentlich dem Letzt- und Meistbietenden, auf mehrere Jahre Borg, und unter andern sehr vortheilhaften Bedingungen zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird in dem Hause selbst statt haben. Luxemburg, den 27. Januar 1837. F. Funck, Not.

MERCURIALES. — 1^{re} QUINZAINE DE DÉCEMBRE 1836.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASTÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	6 48 1/2	0 00
Méteil.....	5 64 1/2	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	0 00	0 00
Avoine.....	2 11 1/2	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	1 22 1/2	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 88 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	3 95	0 00
Paille, id. id.....	2 40	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	4 19	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00